



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## monuments commémoratifs

Question écrite n° 123858

### Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre de la défense et des anciens combattants les dispositions qu'il envisage de prendre afin de mettre en oeuvre l'annonce faite le 11 novembre 2011 par le Président de la République, pour que les noms de tous les « Morts pour la France » soient inscrits sur les monuments aux morts. Elle souhaiterait notamment savoir comment le Gouvernement entend inciter les communes à procéder à cette inscription sur ceux des monuments aux morts qui relèvent de la compétence exclusive des communes. Elle lui demande en outre s'il ne serait pas judicieux de rendre hommage de même aux jeunes Alsaciens-Lorrains, juridiquement citoyens allemands en raison du traité de Francfort de 1870 qui sont tombés durant la Première Guerre mondiale dans les rangs de l'armée allemande. En effet, du fait des vicissitudes de l'histoire, ni l'Allemagne, ni la France ne leur ont rendu hommage. Or il serait regrettable de condamner à l'oubli ces anciens combattants d'un territoire qui a subi contre son gré les tourments de l'histoire.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 123858

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 2011, page 12953

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)